



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 22 octobre 2024 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE Les Mazois

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de fouille sous accotement pour raccordement d'Enedis par l'entreprise BBF Réseaux, TSA, 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY cedex, à partir du 22 octobre 2024 pour une durée de 4 jours calendaire, aux Mazois
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise BBF Réseaux, TSA, 70011 chez Sogelink, 69134 DARDILLY cedex, à partir du 22 octobre 2024 pour une durée de 4 jours calendaire, les Mazois .

Article 2^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20241023-2024_107ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2024
Publication : 23/10/2024

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 23.10.2024

